

communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2020

#PER #EpargneRetraite #GestionActifs

PER Collectif et PER Obligatoire : Malakoff Humanis Gestion d'Actifs lance un fonds thématique immobilier

Alors que le PER souffle sa première bougie, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs lance un fonds thématique immobilier : Epsens Immobilier. Ce Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE) est proposé dans le cadre de la gestion pilotée du PER Collectif d'Epsens et du PER Obligatoire de Malakoff Humanis.

Dans le cadre de la loi Pacte, les salariés peuvent compter sur **une gestion pilotée** de leur épargne. Ce mode de gestion permet de faire évoluer leur investissement au fur et à mesure qu'ils approchent de leur retraite, privilégiant les supports dynamiques investis en actions lorsqu'elle est lointaine, puis les supports moins risqués (obligataires et monétaires), lorsqu'elle se rapproche.

Le FCPE Epsens immobilier donne accès aux actifs immobiliers, sous toutes leurs formes : investissement dans la pierre ou financement des foncières. Cette diversification des placements est un moteur supplémentaire de performance pour l'épargne retraite des salariés, tout en permettant le financement d'un pan clé de l'économie réelle. Au-delà de l'investissement en immeubles d'entreprise ou de commerce, le fonds contribue également, via les OPCI, à la rénovation et à la mise en chantier de nouveaux projets d'établissements de santé ou hôteliers.

Majoritairement investi en immobilier, le fonds est constitué à 50% au moins d'actifs immobiliers, soit au sein d'OPCI (Organisme de placement collectif en immobilier), soit en obligations et/ou actions du secteur foncier. Son allocation peut par ailleurs être complétée par des produits d'actions et de taux d'autres secteurs.

Conçu dans une approche patrimoniale, Epsens Immobilier offre un potentiel de rendement sur le long terme grâce à une diversification des risques entre les différentes classes d'actifs. Le fonds bénéficie d'une gestion active et flexible qui permet au gérant de tirer parti de chacune des sources de performance en fonction des cycles de marché.

« Parce que l'achat d'un bien est souvent la première étape dans la préparation à la retraite des Français, il nous a semblé important d'ouvrir l'investissement immobilier aux épargnants dans le cadre du PER. Par ailleurs, dans un contexte de taux durablement bas, l'immobilier représente une alternative aux investissements obligataires et un relais de performance pour les placements d'épargne retraite » déclare Jean-François Schmitt, Directeur général de Malakoff Humanis Gestion d'Actifs.

Contacts Presse MALAKOFF HUMANIS:

Élisabeth Alfandari: +33 7 60 09 25 30 - elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

À propos de Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Filiale à 100% du groupe de protection sociale Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs gère plus de 19 milliards d'euros (chiffres arrêtés à fin juin 2019), dont 6 milliards d'euros en épargne salariale (FCPE).

La société de gestion propose une gamme de placements financiers responsables, qui ont pour but de concilier impact environnemental et social avec performance financière.

Dotée d'une expertise plus de 50 ans, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs est présente aussi bien sur les marchés Actions, Taux, que Gestion Diversifiée via des stratégies qui reflètent l'ADN du groupe Malakoff Humanis tant en matière sociale qu'environnementale.

Avertissement

Le présent document, donné à titre d'information, est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble, et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel Malakoff Humanis Gestion d'Actifs décline toute responsabilité. Il ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les FCPE gérés par la société de gestion Malakoff Humanis Gestion d'Actifs ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DICI et du Règlement du FCPE, disponibles sur le site internet hga.humanis.com.

En conséquence, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base du présent document. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers.

Il n'engage pas la responsabilité de Malakoff Humanis Gestion d'Actifs.